Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215601717-20251217-20250702TER-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14
- Pouvoir : 0

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, LOYER Roselyne, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, MM. MADIOT Régis, HAENTJENS Vincent, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn

EXCUSES : M. LE PIOLET Benoît, M. POSSEME Gildas, M. HAUROGNE Ludovic, M. JACOB Romain, Mme Marie-Thérèse HOUEIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MADIOT Régis

2025.07.02 : Finances : Décision modificative n°1 – budget communal

Dans le cadre de la rénovation de 64 luminaires de la commune avec la suppression des lampes boules par des luminaires à LEDS, Morbihan Energie a porté l'opération pour le compte de la commune. Ce programme a bénéficié du Fonds Vert pour un montant de 12 713.63€ que Morbihan Energie a reversé à la commune.
Une intégration de cette subvention dans les comptes de travaux est à prévoir (opération financière d'ordre budgétaire) :

Section d'investissement :

	Budget primitif	**Décision modificative**
RECETTES		
041 - 13258	0 €	12 713.63 €
DEPENSES		
041 - 231	0 €	12 713.63 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la modification budgétaire n°1.

Annexe 1 : Décision modificative

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

MADIOT Régis
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire